N° DEL2020-145

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
DOMAINE DES COMMUNES - 69480 ANSE

****

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers : 59
Nombre de Conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 49
Nombre d'exprimés : 51
Date de convocation : 2 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine des Communes à Anse, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Etaient Présents :
ALIX : **Pascal LEBRUN,** AMBÉRIEUX D'AZERGUES : **Jean-François BRENNER**, ANSE : **Daniel POMERET, Liliane BLAISE, Jean-Luc LAFOND, Nathalie HERAUD, Pierre REBUT, Marie-Claire PAQUET, Xavier FELIX, Pascale ANTHOINE**, BAGNOLS : **Jean-François FADY**, BELMONT D'AZERGUES : **Jean-Luc TRICOT**, CHAMELET : **Alain CHAMBRU**, CHARNAY : **Laurent DUBUY**, CHASSELAY : **Jacques PARIOST, Monique PLACE, Geneviève OBERGER**, CHÂTILLON D'AZERGUES : **Bernard MARCONNET, Michèle MERLIN**, CHAZAY D'AZERGUES : **Pascale BAY, Séverine FELIX, Jean-Pierre DEBIESSE, Daniel RAVIER**, CHESSY LES MINES : **Thierry PADILLA, Gaëlle LEGLISE**, CIVRIEUX D'AZERGUES : **Marie-Pierre TEYSSIER**, FRONTENAS : **Thomas DUPERRIER**, LACHASSAGNE : **Jean-Paul HYVERNAT**, LÉGNY : **Sylvie JOVILLARD**, LES CHÈRES : **Alix ADAMO**, LOZANNE : **Christian GALLET, Annick PERRIER**, LUCENAY : **Valérie DUGELAY, Jean-Philippe LE CALVÉ**, MARCILLY D'AZERGUES : **Frédéric BLANCHON**, MOIRÉ : **Anny COMMANDEUR**, MORANCÉ : **Claire PEIGNÉ, Nicolas BORY (arrivé à 19h25)**, POMMIERS : **René BLANCHET, Myriam ROCHETTE, Marc NEYRA**, PORTE DES PIERRES DORÉES : **Régine GAUTHIER-GUDIN, Bertrand LEROY (arrivé à 19h20), Jean-Louis MINGEARD**, TERNAND : **Bernard DUMAS**, VAL D'OINGT : **Pascal TERRIER, Hervé PERRIER, Alain VAN DER HAM, Catherine MOINE**

Pouvoirs :
Charles DE RAMBUTEAU (LE BREUIL) donne pouvoir à Sylvie JOVILLARD (LÉGNY)
Christian VIVIER-MERLE (THEIZÉ) donne pouvoir à Daniel POMERET (ANSE)

Absents excusés :
AMBÉRIEUX D'AZERGUES : **Nathalie FAYE,** LE BREUIL : **Charles DE RAMBUTEAU**, LOZANNE : **Alban RAZIA**, MARCY : **Philippe SOLER, Christophe DEMIGNEUX,** PORTE DES PIERRES DORÉES : **Jean-Paul GASQUET**, SAINT VÉRAND : **Gérard CHARDON**, THEIZÉ : **Christian VIVIER-MERLE, Vincent LAVERRIERE**

Absents :
CHAZAY D'AZERGUES : **Yves CHALANDON**, LÉTRA : **Didier CHAVAND**, SAINT JEAN DES VIGNES : **Philippe BOUTEILLE**, SAINTE PAULE : **Olivier LECCIA**

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

Alain BOROWSKI, Directeur Général des Services, Blandine BRONDEL, direction générale, Christelle DESMARIS, responsable Finances, assistent au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 22/09/2020
ID : 069-200040574-20200909-DEL2020145-DE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

IX. PÔLE ENVIRONNEMENT ET HABITAT

31. Redevance Spéciale Obligatoire - Rapporteur : Pascal LEBRUN

Dans le cadre du plan de relance de l'économie locale, une réduction (sous condition) du montant de la RSO est proposée au titre de l'année 2020 :

Plan de relance de l'économie locale, grille tarifaire 2020 liée au COVID 19 :

Pour pallier les impacts de la crise liée à l'épidémie de COVID-19 et répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs économiques du territoire, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et ses communes se sont mobilisées pour un plan de relance de l'économie locale.

Dans ce cadre, la CCBPD a proposé de mettre en place une grille tarifaire exceptionnelle pour la RSO concernant les différents tarifs avec une réduction du tarif de 25 % correspondant à la période estimée d'inactivité.

Cette réduction de 25 % (les tarifs 2020 ont été votés lors du conseil communautaire en date du 11 décembre 2019), sera appliquée à l'ensemble des redevables « petits producteurs » facturés au forfait.

Ainsi les tarifs (montant arrondi à l'euro supérieur) des forfaits proposés pour 2020 sont les suivants :

- Forfait 3 : 166 €
- Forfait 4 : 422 €
- Forfait 5 : 762 €

Pour la catégorie « gros producteurs », la réduction de 25 % sera appliquée si le producteur a été impacté par une fermeture administrative.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition pour la facturation RSO de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 22/09/2020
ID : 069-200040574-20200909-DEL2020145-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel POMERET.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS - PIERRES DORÉES
Siège
1277, Route des Crêtes
69480 ANSE